

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH)

et sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales

de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex

Par arrêté n°2019.00418 en date du 26/08/2019, le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) et sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales. À cet effet, le président du tribunal administratif de Lyon a constitué une commission d'enquête et a désigné Madame Françoise LARROQUE en qualité de présidente de la commission d'enquête, Madame Claire RATOUIS et Messieurs Joël MARTEL, Alain GOYARD, Bruno PERRIER en qualité de membres titulaires et Messieurs Bernard AUDION et Raphaël VIVIANI en qualité de membres suppléants.

L'enquête est ouverte pendant une durée de **46 jours consécutifs, du lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au jeudi 31 octobre 2019 à 19h00**, dans 28 lieux d'enquête : les 27 communes suivantes : Cessy, Challex, Chevry, Chézery-Forens, Collonges, Crozet, Divonne-les-Bains, Echenevex, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Grilly, Léaz, Lélex, Mijoux, Ornex, Péron, Pougny, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Saint-Jean-de-Gonville, Sauvigny, Segny, Sergy, Thoiry, Versonnex, Vesancy et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant l'ensemble des pièces du PLUiH et du zonage d'assainissement des eaux pluviales, ainsi que toutes les pièces administratives, sous format informatique à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/pluih-eaux-pluviales> accessible 7j/7 et 24h/24 et sous format papier dans les 28 lieux d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant toute la durée de l'enquête. Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour, notamment, l'informer sur le dossier d'enquête publique et recueillir ses observations, lors de permanences qui se tiendront aux dates suivantes :

- Mairie de Cessy : vendredi 27 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mairie de Challex : mardi 1er octobre 2019 de 16h00 à 19h00
- Mairie de Chevry: lundi 16 septembre 2019 de 8h45 à 11h45
- Mairie de Chézery-Forens : mercredi 18 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mairie de Collonges : lundi 23 septembre 2019 de 16h00 à 19h00 et samedi 19 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mairie de Crozet : mardi 15 octobre 2019 de 15h30 à 18h30
- Mairie de Divonne-les-Bains : vendredi 20 septembre 2019 de 8h30 à 11h30, samedi 12 octobre 2019 de 8h30 à 11h30 et jeudi 24 octobre 2019 de 16h30 à 19h30
- Mairie d'Echenevex : jeudi 10 octobre 2019 de 15h30 à 18h30
- Mairie de Farges: jeudi 10 octobre 2019 de 15h30 à 18h30
- Mairie de Ferney-Voltaire: mercredi 18 septembre 2019 de 8h30 à 11h30, mardi 1er octobre 2019 de 15h00 à 18h00 et vendredi 25 octobre 2019 de 16h00 à 19h00
- Mairie de Gex: samedi 21 septembre 2019 de 8h30 à 11h30, lundi 7 octobre 2019 de 15h00 à 18h00 et mardi 22 octobre 2019 de 8h30 à 11h30
- Mairie de Grilly : vendredi 4 octobre 2019 de 10h30 à 13h30
- Mairie de Léaz : lundi 21 octobre de 16h00 à 19h00
- Mairie de Lélex : vendredi 20 septembre 2019 de 15h30 à 18h30, lundi 7 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 et samedi 19 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mairie de Mijoux: jeudi 24 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mairie d'Ornex: mercredi 2 octobre 2019 de 8h30 à 11h30
- Mairie de Péron : samedi 28 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 et mardi 15 octobre 2019 de 15h30 à 18h30
- Mairie de Pougny : lundi 23 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mairie de Prévessin-Moëns : lundi 30 septembre 2019 de 16h00 à 19h00

- Mairie de Saint-Genis-Pouilly : vendredi 4 octobre 2019 de 15h00 à 18h00, samedi 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 et jeudi 31 octobre 2019 de 16h00 à 19h00

- Mairie de Saint-Jean-de-Gonville : mardi 8 octobre 2019 de 16h00 à 19h00

- Mairie de Sauvigny : mercredi 25 septembre 2019 de 16h00 à 19h00

- Mairie de Segny : mercredi 16 octobre 2019 de 13h00 à 16h00

- Mairie de Sergy : jeudi 24 octobre de 15h00 à 18h00

- Mairie de Thoiry : jeudi 17 octobre 2019 de 13h00 à 16h00

- Mairie de Versonnex : jeudi 26 septembre 2019 de 10h00 à 13h00

- Mairie de Vesancy : mardi 1er octobre 2019 de 16h30 à 19h30

- Siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex : samedi 26 octobre 2019 de 8h30 à 11h30

Le public pourra transmettre ses observations et propositions à la commission d'enquête :

- sur le registre dématérialisé 7j/7 et 24h/24 à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/pluih-eaux-pluviales>

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

pluih-eaux-pluviales@mail.registre-numerique.fr

- sur les registres d'enquête papiers, cotés et paraphés par la commission d'enquête ouverts dans les 28 lieux d'enquête,

- par courrier à l'attention de Madame la présidente de la commission d'enquête du PLUiH et du zonage d'assainissement des eaux pluviales - Communauté d'agglomération du Pays de Gex - 135 rue de Genève - 01170 Gex.

Les observations et propositions écrites ou orales du public reçues par la commission d'enquête et celles transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête. Afin d'assurer une information complète du public, les observations reçues par courrier électronique seront régulièrement transférées sur le registre dématérialisé.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

La personne responsable du projet est Monsieur Christophe BOUVIER, président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, compétent en matière d'urbanisme et de Plan Local d'Urbanisme, d'habitat et d'eaux pluviales, dont le siège se situe : 135 rue de Genève – 01170 GEX.

Toute information relative au PLUiH peut être demandée auprès du service urbanisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (04.50.42.65.00) ou par courrier électronique à : urbanisme@paysdegexagglo.fr

Toute information relative au zonage d'assainissement des eaux pluviales peut être demandée auprès du service des eaux pluviales (04.50.42.65.00) ou par courrier électronique à : ep@paysdegexagglo.fr

Cet avis est affiché dans les 28 lieux d'enquête publique et peut être consulté sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/pluih-eaux-pluviales>

L'élaboration du PLUiH a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'Autorité environnementale a donné un avis qui est joint au dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUiH et le zonage d'assainissement des eaux pluviales, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, de l'Autorité environnementale, des communes membres, des observations du public et de l'avis de la commission d'enquête, seront soumis au Conseil communautaire pour approbation.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront déposés dans l'ensemble des communes membre de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et au siège de l'intercommunalité pour être, sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Président,